



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.23.61.AV

Rénovation urbaine dite « Centre-ville » à FONTAINE- L'ÉVÊQUE

Avis adopté le 14/07/2023

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de Fontaine-L'Évêque
- *Auteur de projet :* DR(EA)²M
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 4 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2013
- *Date de réception du dossier :* 6/06/2023
- *Délai de remise d'avis :* 45 jours
- *Audition :* 7/07/2023
- *Portée de l'avis :* Projet de rénovation urbaine

Projet :

- *Localisation :* Centre historique, ainsi que les entrées de la ville et ses principales voiries d'accès

Brève description du projet et de son contexte :

Le périmètre proposé porte sur 55,68 hectares du centre-ville et vise à relancer son attractivité démographique et économique et à améliorer le cadre de vie de ses habitants en s'appuyant sur son potentiel foncier, paysager et touristique ; et en le structurant autour d'un axe Nord-Sud. Les quatre premières fiches-projets concernent la rue de Haussy, le parc du Château, l'espace Nicolas et le réaménagement de l'axe nord-sud.

En 1996, un premier périmètre de rénovation urbaine avait été arrêté sur une superficie de 53,35 hectares. Plusieurs projets ont été menés en son sein, dont notamment l'aménagement de la place de Wallonie.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le périmètre et le projet d'opération de rénovation urbaine « Centre-ville » à FONTAINE-L'ÉVEQUE.

Le Pôle estime que le projet répond à la philosophie de la rénovation urbaine définie à l'article D.V.14 du CoDT et s'inscrit en suite logique de la première opération, qui a été menée à bien.

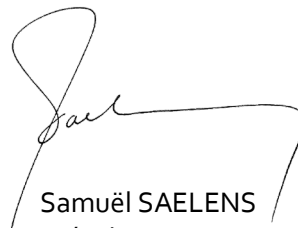
Il estime que le périmètre expliqué et proposé dans le tome 1 du dossier est pertinent, cohérent et traduit bien l'approche globale envisagée par l'opération de rénovation urbaine. Il permet de prendre en compte les entrées de ville et les questions de mobilité plus globales.

Concernant le projet en lui-même, le Pôle considère qu'il est de bonne qualité. Le Pôle souligne notamment la qualité du diagnostic objectif, qui est bien documenté et constitue un bon outil de référence. Néanmoins, le tome 3 fournit très peu d'informations quant à l'opération de rénovation urbaine précédente et à ses résultats ; pas plus qu'il ne fait usage du Plan communal de développement de la nature (PCDN) et en particulier de sa cartographie du réseau écologique ; ce que le Pôle regrette. Enfin, il ne fournit aucune indication quant à l'évolution du marché immobilier à Fontaine-l'Évêque.

Le Pôle constate également que le processus participatif et le diagnostic subjectif sont de bonne qualité.

Concernant la stratégie (tome 4), le Pôle considère qu'elle est cohérente avec les enjeux mis en évidence dans le diagnostic et qu'elle permet de bien cibler les principaux axes prioritaires de développement du centre-ville de Fontaine-l'Évêque. Le Pôle souligne l'enjeu de la mobilité qui devrait être réfléchi parallèlement à l'opération ; c'est pourquoi le Pôle salue la réalisation d'un Plan communal de mobilité (PCM), qui selon lui doit progresser en même temps que l'opération.

A propos des fiches-projets (tome 5), le Pôle apprécie leur caractère global, transversal ainsi que la cohérence avec les objectifs retenus. Mais à propos de la fiche n°1 (rue Haussy), à forte orientation 'mobilité' (arrêt de bus, parking, entrée de ville...), les liens avec l'organisation globale de la mobilité dans le centre urbain sont cruciaux. Le Pôle souligne à nouveau l'importance de l'avancée des réflexions sur les questions de mobilité via le PCM. Il propose, dans l'attente, de mettre la priorité sur la fiche 2.


Samuël SAELENS
Président